

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 4 mars 2019 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 11573-03-19**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉ-SOLU UNANIMEMENT QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation de procès-verbal** de l'assemblée extraordinaire du 25-02-2019
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale 2019
 - 5.2 Coût des terrains dans le parc industriel
 - 5.3 Délégations et représentations
 - 5.4 Demande d'aide financière dans le cadre du PIQM Volet 2, sous-Volet 2.5 – Démarche municipalités, amies des aînés (MADA)
 - 5.5 Prolongement de la durée de la politique des aînés de la Ville de Clermont et de son plan d'action jusqu'au 31 décembre 2019
 - 5.6 Rapport financier au 31 décembre 2018
 - 5.7 Prolongation programme d'assurances
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Nomination d'une pompière volontaire
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Politique de tarification loisirs 2019-2020
 - 9.2 Programme d'aide aux immobilisations – Volets 1 et 2 – Biens patrimoniaux et infrastructures culturelles
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Adoption du règlement no VC-447-19-1 – Modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro VC-447-18
 - 10.2 Adoption du règlement no VC-451-19 concernant l'installation de compteurs d'eau sur les immeubles non résidentiels
 - 10.3 Avis de motion – modification du règlement VC-449-18 ayant pour objet la création d'un programme d'aide financière pour la construction dans le parc industriel de Clermont
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de février 2019
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 28 février 2019
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2019

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION NO 11574-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 février 2019 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2019 RÉSOLUTION NO 11575-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal de la Ville de Clermont soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2019.

5.2 COÛT DES TERRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL RÉSOLUTION NO 11576-03-19

ATTENDU QUE depuis le début des années 80, la Ville de Clermont a investi d'importantes sommes afin de procéder à l'aménagement des infrastructures requises en vue d'accueillir dans son parc industriel de petites et moyennes entreprises ;

ATTENDU l'importance régionale du parc industriel au niveau social et économique ;

ATTENDU le coût important des travaux de construction de rue, permettant d'offrir des terrains disponibles pour le développement industriel;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser le prix des terrains à vocation industrielle à être vendus par la Ville de Clermont;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont fixe à 10,50 \$ le mètre carré (0,98 \$ le pi²) le prix des terrains pour les nouveaux acquéreurs.

5.3 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS RÉSOLUTION NO 11577-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accepte les délégations suivantes :

- | | |
|---|--------|
| • Le Domaine Forget
<i>Festival International du Domaine Forget 2019</i> | 350 \$ |
| • Le Musée de Charlevoix
<i>Dégus-Ô-Musée 2019</i> | 100 \$ |
| • Service d'aide Communautaire de Charlevoix - SACC
<i>Classique hivernale BAUER 16 mars 2019 (10 billets à 15 \$)</i> | 150 \$ |

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2019

5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PIQM VOLET 2, SOUS-VOLET 2.5 – DÉMARCHE MUNICIPALITÉS, AMIES DES AÎNÉS (MADA) RÉSOLUTION NO 11578-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint soit autorisée à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalité;

La Ville de Clermont s'engage par la présente résolution à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue de ce projet.

5.5 PROLONGEMENT DE LA DURÉE DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS DE LA VILLE DE CLERMONT ET DE SON PLAN D'ACTION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 RÉSOLUTION NO 11579-03-19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont s'est dotée en 2015 de sa toute première politique des aînés, incluant un plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE cette politique et son plan d'action sont échus depuis le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a initié et réalisé la démarche MADA (municipalité amie des aînés) collectivement avec l'ensemble des municipalités de son territoire, dont celle de la Ville de Clermont ;

CONSIDÉRANT QUE la politique adoptée est encore d'actualité et que les actions contenues au plan d'action n'ont pas toutes été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'est pas disposée à court et moyen termes à entamer et procéder à une démarche de renouvellement de sa politique et de celles de ses sept municipalités, incluant leurs plans d'action;

CONSIDÉRANT QU'après vérification de la MRC auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, qu'une fois la politique et les plans d'action échus, le PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – MADA) permet quand même le dépôt de projets si l'échéance des politiques et leurs plans d'action ne datent pas de plus de 24 mois;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11170-10-17 par laquelle le conseil avait déjà prolongé la durée de la politique et de son plan d'action jusqu'au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT de prolonger jusqu'au 31 décembre 2019 la durée de la politique des aînés de la Ville de Clermont ainsi que son plan d'action.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Jérémie Provencher, agent de développement social, MRC de Charlevoix-Est, 172 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1.

5.6 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2018 RÉSOLUTION NO 11580-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont accepte le rapport financier de la Ville de Clermont au 31 décembre 2018, préparé par la firme Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2019

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales, direction générale de l'administration financière, 20 avenue Chauveau, Québec, G1R 4J3 ainsi qu'à M. Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, G5A 1M4.

5.7 PROLONGATION PROGRAMME D'ASSURANCES RÉSOLUTION NO 11581-03-19

ATTENDU QUE la firme AON Parizeau Inc. nous informait de la décision d'un assureur de ne pas renouveler l'assurance responsabilité municipale et excédentaire Umbrella au 1^{er} mars 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont analyse actuellement la possibilité de rejoindre la Mutuelle des municipalités du Québec pour une couverture d'assurances complète;

ATTENDU QUE notre courtier, la firme AON Parizeau a négocié avec nos assureurs actuels un prolongement temporaire de notre couverture d'assurances;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont renouvelle le portefeuille d'assurances actuellement en vigueur avec la firme AON Parizeau Inc. pour la période du 1^{er} mars au 1^{er} mai 2019;

QUE la présente résolution soit adressée à AON Parizeau Inc.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 NOMINATION D'UNE POMPIÈRE VOLONTAIRE RÉSOLUTION NO 11582-03-19

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination afin de garder un nombre suffisant de pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE madame Marie-Pier Harvey-Girard, demeurant au 23 rue Dion à Clermont a manifesté le désir de se joindre à l'équipe des pompiers volontaires de Clermont et que l'Association des pompiers recommande cette candidate;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont procède à la nomination de Marie-Pier Harvey-Girard à titre de pompière volontaire.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Marie-Pier Harvey-Girard, 23 rue Dion, Clermont (Québec) G4A 1L7 ainsi qu'à Monsieur Pierre Boudreault, directeur du service des incendies de la Ville de Clermont.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 POLITIQUE DE TARIFICATION LOISIRS 2019-2020 RÉSOLUTION NO 11583-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont adopte la politique suivante concernant la tarification 2019-2020 :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2019

INSCRIPTIONS

ACTIVITÉS	PRIX JOURNÉE		PRIX SEMAINE	
	Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
CAMP DE LA RELÂCHE				
1 ^{er} enfant	20 \$	25 \$	60 \$	70 \$
2 ^e enfant	15 \$	20 \$	45 \$	60 \$
3 ^e enfant	12 \$	15 \$	35 \$	45 \$
CAMP DE JOUR	PRIX ÉTÉ		PRIX SEMAINE	
1 ^{er} enfant	200 \$	230 \$	50 \$	60 \$
2 ^e enfant	160 \$	195 \$	45 \$	55 \$
3 ^e enfant	90 \$	110 \$	30 \$	35 \$
SERVICE DE GARDE				
1 ^{er} enfant	85 \$	90 \$	30 \$	35 \$
2 ^e enfant	50 \$	60 \$	15 \$	20 \$
3 ^e enfant	30 \$	35 \$	10 \$	15 \$
SOCCER U6 À U12				
1 ^{er} enfant	75 \$	80 \$		
2 ^e enfant	70 \$	75 \$		
3 ^e enfant	60 \$	65 \$		
SOCCER U13 À U16				
La Malbaie	175 \$ + transport	175 \$ + transport		

CONCENTRATION SPORTIVE				
Inscrit au camp de jour ou au soccer	40 \$	40 \$		
Non-inscrit au camp de jour ou au soccer	50 \$	50 \$		
Balle rapide				
plus frais applicables	75 \$	75 \$*		

LOCATION

PRIX

Terrain de balle-molle pour adultes (<i>pour la saison</i>)	Par équipe :	125 \$
Terrain de balle-molle aux équipes adultes (<i>partie amicale</i>)	Par partie :	30 \$
Tournoi pour groupes privés		200 \$
Lance-balles automatique aux équipes adultes * (<i>pour la saison</i>)	Par pratique :	15 \$
	Par équipe :	50 \$

* Sur le terrain de balle de Clermont, seulement les équipes d'âge mineur et les équipes adultes féminines peuvent utiliser le lance-balles (résolution no. 4871-08-91)

Gymnase de l'École Laure-Gaudreault

Activités sportives (<i>location minimum de 2 heures</i>)	Par heure :	25 \$
Activités spéciales (fête d'enfants ou autres)	1 ^{ère} heure :	50 \$
	Heures add. :	20 \$

Chalet des sports (grande salle)

Activités sportives (cours, etc.)	Par heure :	20 \$
Activités spéciales (fête d'enfants, baptême ou autres)	1 ^{ère} heure :	50 \$
	Heures add. :	20 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2019

COÛT DE LOCATION ET D'ENTRÉE À L'ARÉNA POUR LA SAISON 2019-2020

Coût d'entrée aux séances de patinage		PRIX
	Par personne :	
Lundi au Vendredi en après-midi :		Gratuit
Soirs et fins de semaine :		3 \$
Samedi après-midi (<i>17 ans et moins</i>)		Gratuit
N.B. : Pour les jeunes de 4 ans et moins accompagnés d'un parent :		Gratuit

Hockey libre adultes		
Lundi au vendredi p.m. :	Par personne :	5 \$

Location pour activités sur glace		
Le coût horaire de la location de glace :	Par heure :	250 \$

Afin de promouvoir les activités sur glace pour la clientèle de Charlevoix et de favoriser l'activité physique chez les jeunes, le coût de location de glace pour les jeunes et les résidents de Charlevoix est établi ainsi :

		l'heure
Lundi au vendredi	23 h à 17 h	112 \$
	17 h à 23 h	168 \$
Samedi et dimanche	23 h à 8 h	112 \$
	8 h à 23 h	168 \$

Activités pour les jeunes	96 \$
<i>(18 ans et moins et les groupes composés exclusivement d'étudiants à temps plein)</i>	

Activités spéciales		
▪ Club de patinage artistique, Hockey Jeunesse, Hockey Charlevoix, Association du Hockey-Mineur de Charlevoix-Ouest :		96 \$
▪ École de Hockey :		96 \$
▪ Programme études sport – Commission Scolaire Charlevoix (heures de classe régulière) :		50 \$
▪ Tournoi d'adultes :		120 \$
▪ Tournoi de curling Challenge Casino (pour l'événement)		6 500 \$

Location d'équipement de hockey à l'Aréna		
a) Équipement de gardien de but au complet		
▪ pour la saison :		200 \$
▪ pour une fin de semaine de tournoi à l'Aréna :		50 \$
▪ pour une location (une utilisation)		20 \$
Pour une utilisation :		
b) Une paire de jambières de gardien de but		10 \$
c) Une paire de mitaines de gardien de but :		6 \$
d) Autres pièces d'équipement de gardien de but :		3 \$
e) Chandail :		2 \$
f) Bas :		2 \$
g) Set de chandails :		25 \$
h) Set de chandails :		
aux organismes qui organisent une activité à l'aréna avec responsabilité de nettoyage :		Gratuit

Tarifs de location de l'aréna pour les activités hors saison		PRIX
A) Pour les groupes à but non lucratif de Clermont		
▪ pour les jours de spectacle ou d'activités de 8 h à 1 h am	Par jour :	600 \$
▪ pour les jours de préparation et de remise en ordre, un montant de 30 \$ / heure sera chargé lorsqu'un employé supplémentaire est appelé		
B) Pour le Salon de l'industrie et du commerce		3 500 \$
<i>Donnant accès à l'aréna durant 7 jours</i>		
C) Pour les autres groupes		
▪ pour les jours de spectacles ou d'activités de 8 h à 1 h am (<i>le tarif de l'employé s'ajoutera au coût de location</i>)	Par jour:	1 000 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2019

- pour les jours de préparation et remise en ordre (heures à déterminer) *(le tarif de l'employé s'ajoutera au coût de location)* Par jour : **700 \$**

LOCATION DE MACHINERIE - ZAMBONI *

Une journée

PRIX

****125 \$**

Plus de 3 jours

****100 \$**

*Les frais de transport sont assumés par le client **Plus les taxes applicables

Une somme supplémentaire de 30 \$ l'heure s'applique automatiquement le samedi et le dimanche pour le surnuméraire appelé à entrer.

De plus, une somme de 30 \$ l'heure peut être applicable pour toute heure supplémentaire non fixée au contrat et qui nécessite l'emploi d'un surnuméraire.

Les taxes provinciales et fédérales sont incluses, si applicables sauf pour la location de la Zamboni.

9.2 PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS – Volet 1 et 2 – Biens patrimoniaux et infrastructures culturelles **RÉSOLUTION NO 11584-03-19**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉ-
SOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE** la Ville de Clermont s'engage à investir une somme de 487 147,93 \$ à même ses fonds dans le cadre du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale de Clermont.

Cette résolution abroge et remplace la résolution no. 11571-02-19 adoptée le 25 février 2019.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-447-19-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-447-18 SUR LES USAGES CONDITIONNELS **RÉSOLUTION NO 11585-03-19**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-447-19-1 « Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels no VC-447-18 ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) et que le Conseil peut adopter, en vertu de l'application des articles 145.31 à 145.35 de cette loi, un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE la Ville dispose d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) constitué par règlement en vertu de cette même loi ;

ATTENDU QUE le CCU est habilité à étudier des dossiers envers lesquels il se prononce et formule des avis à l'attention du conseil municipal, le tout grâce à l'application de règlements à caractère discrétionnaire, comme celui portant sur les usages conditionnels ;

ATTENDU QUE la Ville dispose également de plusieurs autres règlements de nature urbanistique, notamment celui portant sur le zonage, ce dernier étant en vigueur depuis le 31 octobre 2013 et que ce dernier jumelé à un règlement sur les usages conditionnels permet d'interagir en aménagement et développement du territoire sur ledit territoire de la ville ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2019

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est a, depuis le 10 janvier 2012, un schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur, lequel s'applique légalement sur le territoire de la ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont croit nécessaire d'encadrer l'expansion d'un usage particulier dans la zone 120-M afin d'en assurer un développement adéquat et de favoriser la dynamique économique en maintenant ce type d'entreprise sur son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion annonçant le présent règlement sur les usages conditionnels a été conformément donné le 29 janvier 2019 à la séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement numéro VC-447-19-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement numéro VC-447-19-1 « Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels VC-449-18;

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO VC-451-19 CONCERNANT L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS RÉSOLUTION NO 11586-03-19

ATTENDU QU'il est opportun d'adopter le règlement VC-451-19 concernant l'installation de compteurs d'eau sur les immeubles non résidentiels afin de se conformer aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance régulière du Conseil municipal, tenue le 11 février 2019 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le règlement ci-après, portant le numéro VC-451-19 « Installation de compteurs d'eau sur les immeubles non résidentiels » soit adopté et inscrit au livre des règlements de la Ville de Clermont.

10.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VC-449-18 AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PARC INDUSTRIEL DE CLERMONT

ATTENDU QUE la Ville de Clermont dispose sur son territoire d'un parc industriel régional ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont procède depuis plusieurs années, à la vente de terrains dont elle est propriétaire dans ce secteur, en vue de soutenir le développement d'entreprises et d'industries et ainsi favoriser la création d'emplois ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire soutenir les entreprises qui construisent des immeubles de valeurs considérables et qui procède à la création de nouveaux emplois sur le territoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1 articles 92.1 et suivants) octroie au conseil un pouvoir général d'aide pour les usages autres que résidentiels ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 4 MARS 2019

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-449-18 créant un programme d'aide financière favorisant la construction dans le parc industriel de Clermont ;

ATTENDU QUE par la création de ce programme d'aide financière, la Ville vise à encourager le développement de nouvelles entreprises ;

POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY qu'il sera déposé pour adoption lors d'une prochaine séance, un nouveau règlement modifiant le règlement VC-449-18 ayant pour objet la création d'un programme d'aide financière dans le parc industriel de Clermont ;

Le projet de règlement est déposé et mis à la disposition du public lors la présente assemblée.

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE FÉVRIER 2019 RÉSOLUTION NO 11587-03-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de février 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés de février 2019 au montant de 98 768.06 \$ ainsi que le versement des salaires de février 2019 pour un montant total de 67 053.80 \$ et portant le numéro de pièce P1-2019-03-04

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 28-02-2019 RÉSOLUTION NO 11588-03-19

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de février 2019 ;

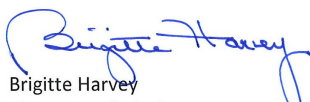
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2019 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 98 657.86 \$ et portant le numéro de pièce P1-2019-03-04.

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO 11589-03-19

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 12.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale